

Budget 2023

Le budget 2023 de la commune a été adopté en séance de conseil municipal le 4 avril 2023. Face à un contexte économique difficile lié à l'inflation, nous devons cette année encore faire preuve de rigueur et éviter l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement.

En effet, depuis trois décennies, la hausse généralisée et durable des prix des biens et services, désignée par « l'inflation », est restée stable et basse : elle fluctuait en France entre 0 et 3 % et a été nulle durant la période de pandémie « Covid-19 ». Cette stabilité permettait aux collectivités d'avoir une vision à long terme du financement de leurs projets et une stabilité dans leur gestion des coûts d'entretiens.

Pour maîtriser cette inflation, les principales banques centrales ont modifié leur politique monétaire afin de les rendre plus restrictives (notamment par la hausse des taux d'intérêt). Cette hausse peut avoir un impact direct sur les comptes des communes qui ont contracté des prêts à taux variable. Bien heureusement, la commune de Saint-Maximin n'est pas concernée, son endettement résultant uniquement de prêts à taux fixes.

Enfin le contexte environnemental instable lié au réchauffement climatique oblige notre commune à se préparer aux modifications qu'imposera ce phénomène, tant dans l'approche économique de nos dépenses énergétiques que d'une façon générale dans nos recherches et démarches pour mieux maîtriser les enjeux de demain.

Un budget se compose de deux parties :

Une partie « **Fonctionnement** » qui a trait aux dépenses courantes de la commune, aux charges d'entretiens et aux dépenses d'intervention résultant des projets des élus.

Une partie « **Investissement** » qui a trait aux coûts de construction, de rénovation des bâtiments ou d'achat de biens durables ainsi que du remboursement des emprunts.

Chaque partie comporte un volet dépense et recette. Les recettes sont principalement constituées de tous les impôts locaux ainsi que des dotations de l'État. Notre objectif est que chacun de ces volets budgétaires soit en excédent afin de constituer une capacité d'autofinancement qui permette d'envisager sereinement les projets actuels et futurs de notre commune.

Quelques chiffres :

Au budget prévisionnel 2023, le montant total des dépenses est de 925 508 € (somme des dépenses de fonctionnement et d'investissement) tandis que le montant des recettes (sommées des recettes de fon-

ctionnement et d'investissement) s'élève à 1 041 225 €.

La différence, appelée capacité de financement de la commune, s'élève donc à 165 202 € avant remboursement de nos intérêts d'emprunts et de 115 717 € après remboursement de cette dette. Cet excédent nous permet de réaliser les projets votés pour les prochaines années sans avoir à utiliser le levier fiscal.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses fonctionnement représentent 708 190 € du total des dépenses, en voici le détail :

- 322 890 € pour les frais de personnels (administratif, technique, scolaire et périscolaire) : (en diminution par rapport à 2022, la commune ayant fait le choix de ne pas remplacer le départ d'un agent du service Technique) ;
- 129 472 € pour les achats et charges externes correspondant aux frais liés à l'énergie à l'eau, ainsi qu'aux contrats de prestations d'entretien de la commune et de la restauration scolaire ;
- 38 644 € de charges financières comportant les intérêts de la dette et les compensations par péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC / l'objectif de l'État est d'assurer ainsi un équilibre de la richesse fiscale entre les collectivités) ;
- 71 684 € d'autres charges parmi lesquelles figurent les indemnités et la formation des élus ;
- 145 499 € de dépenses d'intervention : il s'agit ici des dépenses projetées par les élus au titre de l'année 2023 en matière d'urbanisme, de vie sociale et scolaire, de cadre de vie, d'entretien du patrimoine et de culture. La pression du contexte climatique contraint également les élus à prévoir et organiser les moyens de réduire notre consommation d'énergie.

Cette volonté se traduira en 2023 par :

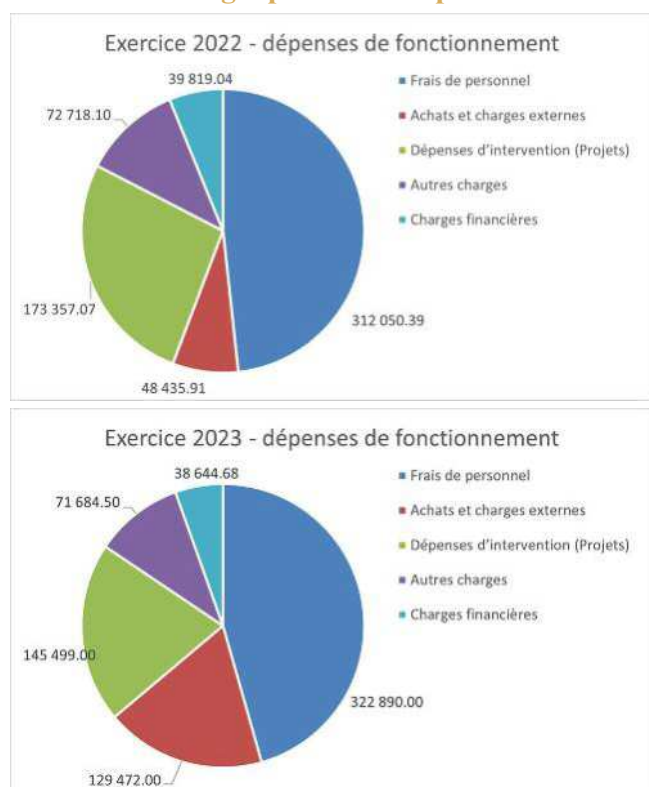
- l'équipement de la salle Marie-Louise d'un éclairage par ampoules LED ;
- la maîtrise des frais de combustible des véhicules en rationalisant les déplacements afin de maintenir le niveau de dépenses 2022 ;
- un entretien régulier des véhicules pour éviter leur remplacement ;
- l'attribution spécifique de **1 % du budget de fonctionnement à l'environnement** afin de pouvoir **proposer aux habitants différentes rencontres** permettant une meilleure information et compréhension des problèmes majeurs qui affectent notre écosystème. Les trois soirées qui vous ont été offertes dans le cadre du cinéma Nature et Environnement en constituent une

Budget 2023

première étape. Ce budget permettra également d'envisager pour les élus des formations et des interventions pouvant éclairer les choix politiques et stratégiques afin d'éviter, si possible, des erreurs de décision qui auraient demain un impact négatif;

- les budgets « fêtes et cérémonies » et « culture » sont maintenus au même niveau qu'en 2022 ;
- le budget de soutien aux associations de la commune est majoré de 1 000 € pour contribuer à maintenir le dynamisme de notre tissu associatif.

Tableau comparatif du budget réalisé en 2022 et du budget prévisionnel pour 2023



Les recettes de fonctionnement représentent 789 096 € et sont essentiellement constituées des impôts et taxes foncières (366 410 €/46,43 %) des dotations de l'État et aides aux petites communes (256 103 €/32,46 %), des dotations et participations (56 847 €/7,20 %) et autres (109 736 €/13,91 %).

Enfin, l'**épargne brute de la commune** représente un indicateur important. Elle permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir. Elle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.

Le conseil estime les recettes de fonctionnement à 80 906 €.

Le ratio d'épargne brut de la commune est évalué à 11,4 % pour 2023 (il ne doit pas être en dessous de 10 %).

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévues pour 2023 s'élèvent à 217 318 €, soit 167 832 € de dépenses d'équipement et 49 485 € représentant le remboursement de nos emprunts bancaires.

L'équipe municipale projette pour 2023 des dépenses d'investissements de 41 000 € dédiées au rachat de matériel pour le service Technique (souffleurs, etc.) et surtout aux voiries (notamment la route du Prieuré, le chemin du Plantier et la route de la Vie Plaine), avec recherche de subventions afin d'alléger le coût final que supportera la commune.

Le projet de rénovation mairie école a commencé par l'étude de faisabilité avant travaux que nous avons confiée au cabinet d'architecture « Atelier 17C Architectes » et 18 000 € ont d'ores et déjà été provisionnés au budget investissement.

Nous prévoyons des recettes d'investissement d'un montant de 252 129 €.

EN CONCLUSION,

Dans ce contexte de difficultés économiques au niveau national, la commune de Saint-Maximin conserve un budget prévisionnel stable pour 2023 grâce à une gestion rigoureuse et aux choix effectués par les précédentes équipes municipales. Son maintien nécessite toutefois que nous préparions l'avenir avec responsabilité, notamment en entretenant notre patrimoine pour éviter des détériorations qui nous coûteraient plus cher encore à moyen terme (routes, bâtiments).

De plus, les enjeux environnementaux nous incitent à préparer la commune et ses habitants aux changements climatiques, à prévenir les risques écologiques et financiers. En réalisant aujourd'hui des dépenses nous permettant à court terme des économies d'énergie et en construisant un budget à orientation environnementale, nous espérons contribuer à cet objectif.

Enfin, en dotant la commune d'une capacité propre de financement, le conseil municipal espère lui permettre d'engager dans l'avenir des travaux ambitieux. Ces travaux devront notamment répondre aux exigences à venir de l'État relativement à la nécessité de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre afin de limiter la hausse des températures. ■